

Argumentaire

Ce document a été réalisé par les Amis de la Saône et du Bordelan, avec le soutien de Alternatiba Beaujolais Val de Saône pour la mobilisation citoyenne de masse. Il s'agit d'aider tout à chacun·e à développer son argumentaire, pour se positionner sur le projet d'extension de la carrière des "rives du Beaujolais".

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 26 mars 2021 : n'hésitez pas à y répondre, chaque voix porte !

<https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-rives-du-beaujolais/deposer-son-observation>

Différents arguments sont posés, à vous de "choisir" ceux qui vous parle le mieux !

Des arguments sur la biodiversité	1
Une altération de la fonctionnalité des cours d'eau:	2
Des arguments sur l'extraction, et sur l'eau	2
Sur les granulats	2
Propositions pour l'exploitation des matériaux	2
Fixer des objectifs de recyclage des matériaux de démolition	3
Sur l'évaluation environnementale stratégique et de l'état initial de l'environnement (janvier 2021) pour le Schéma régional des carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes	3
Les carrières et l'eau	3
Les sensibilités et les pressions	3
Sur l'utilisation du bois en construction	4
Sur la question agricole	4
Quelques remarques sur le contenu du dossier d'enquête publique	5
Extraits de l'avis du Conseil National de Protection de la Nature	5
Sur l'étude d'impact	5
Autres questionnements sur le dossier	5

Des arguments sur la biodiversité

Source : Rapport "biodiversité en Rhône Alpes" 2007 de la FRAPNA (FNE aujourd'hui)

Chapître « Des milieux naturels détruits ou altérés »

Une altération de la fonctionnalité des cours d'eau:

(ndr : Dans ces lignes on retrouve notamment ce dont a parlé un pêcheur lors de la rencontre publique organisée à l'Atelier à Villefranche le 13 mars 21)

L'artificialisation des bassins versants, des lits des cours d'eau mais aussi de leurs débits conduisent à une perte de fonctionnalité préjudiciable aux biocénoses. Les actions anthropiques en sont responsables : surcreusement et endiguement contre les inondations, enrochement pour la protection des berges, imperméabilisation des sols, construction de barrages, ouvrages hydroélectriques, extraction de matériaux dans le lit des cours d'eau,... Tous ces facteurs se conjuguent et se traduisent par des modifications de la dynamique hydraulique et sédimentaire (les fonds colmatés par les alluvions fines sans cesse remises en suspension deviennent impropres à toute vie) et par la simplification des biotopes : les îles disparaissent entraînant la diminution du linéaire de berges. Les annexes des rivières à fond mobile (mouilles, lônes, méandres abandonnés, ripisylves,...) déconnectées de l'axe hydraulique, disparaissent ou se transforment (cas du Rhône ou du Drac,...). Tout ceci conduit à une baisse sensible de la biodiversité très bien illustrée par les variations des populations de poissons qui intègrent les impacts subis par nos cours d'eau...

Des arguments sur l'extraction, et sur l'eau

Le béton est responsable de 8% des émissions mondiales de CO₂. S'il était un pays, il serait le troisième pollueur mondial !

Voici quelques **extraits du rapport final Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour le nouveau Schéma Régional des Carrières** :

Sur les granulats

Rappel

L'objectif est d'identifier les gisements potentiellement exploitables de roches massives et d'alluvionnaires hors d'eau qui pourraient se substituer à l'approvisionnement par des gravières (granulats issus des alluvions en eau). Contrairement à ce qui était prévu au cahier de charge, qui indiquait que les travaux d'identification des gisements se concentreraient dans les zones proches des bassins de consommation (Figure 41), le travail s'est effectué sur l'ensemble du territoire AURA. En effet, la condition de la proximité du bassin de consommation servait essentiellement comme condition pour le classement en intérêt régional du gisement, or la profession n'a pas souhaité que la distinction entre régional et national soit réalisée pour les granulats.

Choix des gisements de substitution

3.2.2. Gisements en cours d'exploitation L'étude précédente de 2017 sur la cartographie des ressources primaires (BRGM/RP-67368-FR) a caractérisé 10 classes de matériaux (g1 à g10) selon les discussions et les décisions prises lors des réunions du groupe de travail. Le travail a également été complété sur l'ex-région Rhône-Alpes (Figure 42). C'est à partir de cette carte que les gisements de substitution ont été sélectionnés.

Une étude bibliographique et surtout la base de données des carrières actives a permis de sélectionner les gisements de bonne qualité parmi la ressource... c'est au total 55 gisements qui ont été individualisés et qui peuvent servir de report aux alluvions récentes (exploitation en eau).

Propositions pour l'exploitation des matériaux

Pour une exploitation de matériaux durable, nous insistons en préalable sur deux objectifs à atteindre :

- l'utilisation économe des matériaux et leur recyclage

- la limitation des impacts de cette activité sur les ressources en eau et sur les écosystèmes.

Les matériaux géologiques sont, par définition, une ressource non renouvelable (ou à une échelle de temps qui dépasse largement celle de leur exploitation). Privilégier l'économie de matériaux et l'utilisation de matériaux renouvelables sont les seules alternatives à l'exploitation continue de nouveaux gisements.

L'ouverture de nouvelle gravière est à minimiser prioritairement : préserver la charge en matériaux des cours d'eau est un enjeu majeur. Cela passe tout d'abord par la limitation de l'emploi des alluvions aux utilisations techniques pour lesquelles elles sont indispensables. L'utilisation de granulats non pénalisants pour la ressource en eau, et en particulier ceux issus de matériaux recyclés (gravats de démolition), encore trop faible, doit être largement encouragée. Une part d'activité restant nécessaire, il convient de limiter au maximum ses impacts sur les milieux et sur les eaux.

Fixer des objectifs de recyclage des matériaux de démolition

Des objectifs chiffrés de recyclage des matériaux de démolition doivent être fixés en accord avec la profession. Il est en effet admis par la profession que certains contextes sont favorables au recyclage des matériaux de démolition.

D'après le groupe Lafarge Granulats, dans son ouvrage "Carrières et développement durable" (2005), "(...) le recyclage des matériaux de démolition, seule part susceptible d'augmenter, représente 9 Mt (soit 2,25 % de la production nationale de granulats). Le recyclage des matériaux de démolition est caractérisé par des difficultés techniques et des coûts élevés. Techniquement, le recyclage suppose une déconstruction complète du bâtiment, c'est-à-dire que tous les éléments qui ne sont pas recyclables en tant que granulats soient sortis avant démolition : métaux, plâtres, bois, faux-plafonds, céramiques... Cette opération coûteuse n'a de sens économiquement parlant que si le prix de la mise en décharge est plus important que celui de la déconstruction et la valorisation en granulats recyclés (actuellement de l'ordre de 60€/la tonne en classe II, c'est à dire accueil de déchets non triés contenant du plâtre).

Lorsque les produits à recycler sont abondants (zone urbaine), que le coût de la mise en décharge est élevé et que les matériaux naturels sont rares et chers, la part du granulat recyclé disponible peut atteindre, comme en Ile-de-France, 20% de la production locale (à comparer aux 2,25% en moyenne nationale).

Compte-tenu des données disponibles, l'hypothèse optimiste permet d'envisager à moyen terme une part du granulat recyclé d'environ 10 à 15% de la production française."

Sur l'évaluation environnementale stratégique et de l'état initial de l'environnement (janvier 2021) pour le Schéma régional des carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes

Les carrières et l'eau

Les carrières peuvent présenter des impacts sur la ressource en eau (perturbation des écoulements et risques de pollutions) et sur les écosystèmes qui y sont associés. Historiquement, les anciennes extractions dans le lit mineur des cours d'eau ont eu des impacts importants sur ceux-ci, en provoquant notamment des ruptures de leur profil d'équilibre avec diverses conséquences (abaissement du lit et des nappes, érosion, instabilité des ouvrages d'art, etc.). C'est pourquoi l'arrêté du 22 septembre 1994 a interdit les extractions de matériaux dans le lit mineur ainsi que les exploitations de carrières de granulats au sein de l'espace de mobilité du cours d'eau. L'ensemble des carrières présentent un risque sur la ressource en eau, potentiellement accrus dans le cas des exploitations de granulats alluvionnaires. En cours d'installation et d'exploitation, des impacts potentiels peuvent survenir sur la nappe alluviale (mise à nu, abattement) ou sur l'hydromorphologie du cours d'eau (modification de la topographie, espace de liberté). D'autres risques sont présents comme le rejet de matières en suspension, la vulnérabilité de la nappe mise à nu aux pollutions, etc...

Les sensibilités et les pressions

La Surface Toujours en Herbe (STH), qui représente 55 % de la Surface Agricole Utile (SAU) de la région (environ 1,5 million d'ha) a perdu 22 % de sa surface entre 1979 et 2010.

L'enquête TerUti-Lucas, réalisée sur la période 1981-2014, a permis de dégager les données suivantes: une perte de 250 000 ha de surface en herbe dans le même temps qu'une augmentation de 250 000 ha de sols artificialisés et de 24 000 ha de forêts et autres sols naturels

Les zones humides ont également vu leur superficie nettement diminuer au cours des décennies précédentes. La perte est estimée à 70 % d'entre elles depuis le début du XXème siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990...

Sur l'utilisation du bois en construction

- Outre qu'il nous faut réduire drastiquement nos émissions de carbone, la seule méthode efficace de stockage du CO2 c'est la photosynthèse. Ainsi l'arbre mange du CO2, il rejette l'oxygène et conserve dans son tronc le carbone prélevé. C'est pourquoi planter un arbre, qui va stocker 500 kg de CO2 en quarante ans, fait du bien à la planète. La forêt française mange chaque année 87 millions de tonnes/équivalent CO2. Gratuitement. C'est 19 % de toutes nos émissions.
- Mais une forêt inexploitée finit par être globalement neutre du point de vue de ses émissions car à la mort de l'arbre il relargue son CO2, de même lorsqu'il brûle. Les autres usages « courts » : chauffage, emballage, mobilier...sont eux aussi rapidement réémetteurs.
- Ainsi le bois pour la construction est la meilleure solution pour stocker le CO2.
- Or le Beaujolais produit du bois, il semble même reconnu pour la production de Douglas de haute qualité pour la construction.
- Or 1000 tonnes de sapins du Beaujolais sont exportés chaque année à partir du port fluvial de Villefranche, vers le Magreb notamment. Le port a également un contrat avec une usine de pâte à papier.
- Le bois-construction pour remplacer le gros œuvre réalisé aujourd'hui avec du béton (très émetteur) est une solution évidente. Avec la construction « bois », on stocke dans nos murs des quantités considérables de carbone, protégées pour des centaines d'année.

Sur la question agricole

- Jamais notre résilience alimentaire n'est apparue aussi cruciale qu'à l'occasion de la pandémie que nous vivons depuis une année déjà. La crise du Covid-19 pointe les limites d'un marché alimentaire mondialisé. Se nourrir 100 % local, pour populariser les circuits courts doit être un objectif, même s'il paraît hors d'atteinte.
- Le Président de la République le 12 mars 2020 dernier : « Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond, à d'autres, est une folie. »
- Selon le 5eme rapport du [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(Giec\)](#), «*les changements climatiques vont réduire les rendements agricoles mondiaux de 2% par décennie (en moyenne) au cours du 21^{ème} siècle, alors même que la demande mondiale va augmenter durant cette période, de 14% par décennie jusqu'en 2050*». Reste à savoir à quel moment le rapprochement entre offre et demande atteindra un point critique. Pour les chercheurs du Global Sustainability Institute de Cambridge (RU), peut-être dès 2040 si rien ne change d'ici là.
- En France 86 000 ha de terres sont artificialisées chaque année, soit un tiers de l'île de la Réunion, ou la moitié de la Guadeloupe
- Il nous faut impérativement encourager les producteurs locaux, en travaillant sur des ceintures maraîchères et pour cela il nous faut préserver nos espaces, les préempter si nécessaire.
- A Villefranche en 2019, on compte plus de 240 jardins mis à disposition des riverains, cependant plus de 100 demandes sont en attente auprès du Président de l'association des Jardins Familiaux.

Quelques remarques sur le contenu du dossier d'enquête publique

Extraits de l'avis du Conseil National de Protection de la Nature

- « Les inventaires (faune flore) font valoir un gros intérêt » ;
- « Absence de représentations graphiques de ces espèces qui rend difficile le choix des mesures ERC (éviter réduire compenser) » ;
- « Il est regrettable que les inventaires n'aient pas été d'avantage élargis à un périmètre en amont et en aval » ;
- « Il est difficile de se faire une idée de l'étendue des mesures ERC » ;
- « Elles (les mesures ERC) ne concernent que 10 ha pour les compensatoires, c'est notoirement irrespectueux du dimensionnement de la compensation écologique non évalué, des ratios de compensation et de la qualité des milieux alluviaux concernés » ;
- « Les mesures compensatoires sont lointaines... » ;

Et tout ça se termine par un avis favorable à la demande de dérogation à l'interdiction d'espèces protégées !

Sur l'étude d'impact

1. Sur 13 critères de caractérisation des impacts sur la faune, 8 sont avérés (fort, modéré, moyen, faible) et 3 sont notés nuls ou négligeables alors même que pour 2 de ces 3 critères il est mentionné « perte de zone de chasse » pour l'herpétofaune lézards et les couleuvres et qu'il est mentionné, concernant l'entomofaune (papillons), une destruction de prairie sur laquelle on a inventorié le cuivré des marais, espèce protégée, argumentant qu'il n'évolue pas ici dans son environnement naturel... !
2. En mars 2013, la commune de Anse a souhaité modifier la délimitation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Bourdelan, elle a obtenu satisfaction. SOREAL a dans le même temps proposé et obtenu l'intégration de la carrière des rives du Beaujolais dans les ENS, anticipant ainsi sur un réaménagement à caractère écologique et pédagogique après extraction...

Autres questionnements sur le dossier

- quelle garantie des apports de matériaux pour les réaménagements ? en quantité...
- pourquoi si peu de respect des « Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux », « Plan de Gestion du Val de Saône » et autres SDC SRC... qui vont dans le même sens d'une limitation des exploitations des granulats dans l'eau ?
- concernant le risque inondation :
 - o le SDAGE Rhône-Méditerranée rappelle notamment l'intérêt d'avoir une vision intégrée entre prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques sur différents aspects (gestion de la morphologie, gestion des espaces d'expansion des crues, gestion des zones humides, gestion de la continuité écologique)...quelle étude sur ce sujet ?
 - o le Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) Rhône-Méditerranée fixe des objectifs dont : restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues, préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire, tenir compte des priorités du SDAGE dans les PAPI et SLGRI et améliorer leur articulation avec les SAGE et contrats de milieux...etc etc...
 - o les principes élaborés par le Syndicat mixte Saône Doubs concernant le risque inondation rappellent que le dragage en lit majeur, activité économiquement importante, n'est pas sans impact sur l'équilibre de la rivière (empiétement sur les zones naturelles, fragilisation des nappes phréatiques et des zones de captage potentielles...).
- quel avis des milieux agricoles sur ce sujet ? application de l'article L. 112-3 du code rural.
- quelle prise en compte des contraintes hydrogéologiques ? « la création d'une gravière accélère l'écoulement de l'aquifère en provoquant son drainage ; celui-ci abaisse le niveau de la nappe en amont. Vers l'aval, inversement, l'afflux des eaux drainées rehausse le niveau piézométrique. Pour les carrières de grandes tailles allongées dans le sens d'écoulement des eaux souterraines, les variations de niveau imposées déterminent un risque de débordement des gravières vers l'aval en période de très hautes eaux. Inversement en période de très basses eaux, le drainage de la nappe en amont peut réduire nettement la ressource disponible... » etc...

Or, depuis le début de l'exploitation des gravières, les riverains ont déjà observé la baisse du niveau d'eau dans les puits de la zone.